

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 18 décembre 2023

Délibération n°2023/339

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 51 Votants : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Roussillon sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 12 décembre 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ASSIEU	Mr SEGUI Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie - Mr SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mme FAYOLLE Claudette
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - Mr PAVONI Jean François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr BOUSSARD Gérard - Mr ROUSVOAL Marc
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine – Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe – Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE Claude – Mme CHOUCANE Aida

SAINT PRIM
SAINT ROMAIN DE SURIEU
SALAISE SUR SANNE

SONNAY
VERNIOZ

Mr CROS Michel
Mr MOUCHIROUD Robert
Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD
Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
Mr LHERMET Claude
Mme REUX Monique

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr DOLPHIN Jean-Michel pouvoir à Mr MONTEYREMARDE Christian - Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr GARNIER Jacques pouvoir à Mr MONTEYREMARDE Axel - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle – Mme LINOSSIER Nathalie – Mme BATARAY Zerrin – Mr BECT Gérard – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Santé : demande de subventions pour la médiation santé – exercice 2023

La médiation santé, portée par le centre de soins des cités a pour objectif de faciliter l'accès aux droits, à la prévention et aux soins pour une population qui éprouve des difficultés à y accéder. L'objectif est d'accompagner les personnes dans l'autonomie des démarches de santé.

Cette action se traduit par des permanences pour :

- une aide aux démarches administratives pour l'accès aux droits de santé ;
- des accompagnements individualisés dans le parcours de soins (prise de rendez-vous, accompagnement physique vers les professionnels de santé en cas de besoin...);
- des actions collectives de prévention et promotion de la santé.

Fonctionnement et données d'activité

Ce poste initialement centré sur les quartiers prioritaires a vu, en 2019, son périmètre d'intervention élargi par l'ARS à tout le territoire de la communauté de communes.

La file active de la médiation santé ne cesse de croître depuis sa mise en place passant ainsi de 67 personnes (pour 237 entretiens) en 2016 à 179 personnes suivies (pour 472 entretiens) en 2022.

Face à la saturation de la file active du poste basé sur le roussillonnais et afin de permettre une équité d'accès de ce service à l'ensemble des habitants d'EBER, la Communauté de communes, en partenariat avec le centre de soins des cités, a répondu à l'appel à projets de l'ARS pour un second poste de médiation santé.

Ainsi depuis janvier 2023, un second poste a été créé, basé à Beaufort et ayant pour périmètre d'intervention les communes rurales de l'est du territoire d'EBER CC.

Répartition des 2 postes de médiation santé en 2023 :

- 0.7 ETP sur le Roussillonnais.
- 0.8 ETP sur le Beaufortois et les communes rurales de l'est de l'intercommunalité

- Permanences actuelles sur le roussillonnais dont le siège est au centre de soins des Cités :
 - Permanence au centre médico-social du Département à Roussillon
 - Permanence au CCAS de la mairie du Péage de Roussillon.
- Permanences développées sur rdv sur l'est du territoire :
 - Permanence au sein de la MSP à Beaurepaire
 - Permanence à l'antenne du centre social de l'Île du Battoir, en centre-ville de Beaurepaire
 - Permanence adossée au centre social de l'OVIV avec une réflexion pour en déployer une avec le Fil de Lambre à Sonnay

Financement 2023

La médiation est cofinancée à hauteur de :

- 80 890 € par l'ARS
- 14 000 € par EBER CC

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant que la médiation santé, portée par le centre de soins des cités a pour objectif de faciliter l'accès aux droits, à la prévention et aux soins pour une population qui éprouve des difficultés à y accéder,

Considérant que la Communauté de communes, en partenariat avec le centre de soins des cités a répondu à l'appel à projets de l'ARS pour un second poste de médiation santé,

Considérant l'exposé ci-dessus présenté,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

APPROUVE le versement d'une aide financière à hauteur de 14 000 € au centre de soins des Cités en 2023 dans le cadre de la médiation santé,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le responsable du service de gestion comptable roussillonnais, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD